

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTES RENDUS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 19 Février 2025, à 18 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARTIAUX Roger, EVRARD Christophe, DEBROUCKER Gilles, BAROUX Christophe, DEREU Michel.

Absents excusés : Monsieur CARPENTIER Lionel donne Pouvoir à Monsieur MERLO Olivier
Monsieur DUFOUR Freddy donne Pouvoir à Madame LEMAIRE Anne
Madame WEPIERRE Delphien donne Pouvoir à Monsieur DEREU Michel

Secrétaire : Monsieur BAROUX Christophe

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 07 Janvier 2025

Adopté à l'unanimité des voix.

2) L'ordre du jour est relu

1^{er} Sujet : Point Ressources Humaines :

✓ Proposition de titularisation de M. Nicolas EVRARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'année de stage de Monsieur Nicolas EVRARD arrive à son terme le 31 Mars 2025. L'ensemble du travail (assiduité, rigueur, autonomie...) de Monsieur Nicolas EVRARD étant jugé très satisfaisant, il propose la titularisation de Monsieur Nicolas EVRARD au poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} Avril 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté de titularisation de Monsieur Nicolas EVRARD au 01 Avril 2025.

✓ Avancement de grade de Mme Emmanuelle GOSSELIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Mme Emmanuelle GOSSELIN est employée au sein de la commune en tant qu'Agent Technique de 2^{ème} Classe depuis le 21 Juillet 2007.

Pleinement satisfait de son travail, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une évolution de carrière de Mme Emmanuelle GOSSELIN par un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition d'avancement de grade de Madame Emmanuelle GOSSELIN à compter du 1^{er} Juin 2025.

✓ **Problématique des mutuelles non labellisées**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une délibération sur une participation de la mutuelle au profit des agents avait été prise en 2023. Cette délibération ne précisait pas suffisamment les conditions pour bénéficier de cette participation, à savoir :

- l'agent doit être titulaire (et non bénéficiaire) de son contrat,
- la mutuelle doit être labellisée auprès de la fonction publique territoriale.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le maintien de la participation de 35 €/mois sous couvert des conditions énumérées ci-dessus. Les agents devront donc présenter à Monsieur le Maire un contrat d'une mutuelle labellisée à leur nom pour conserver le maintien de la participation employeur.

2^{ème} Sujet : Acquisition foncière d'une petite parcelle communale par un administré

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le passé, il y avait une ruelle entre les maisons de Messieurs Jean-Paul EVRARD et Christophe EVRARD. Cet espace desservait la pâture actuelle de Madame Marie-Louise CADART.

Monsieur et Madame Christophe EVRARD ont sollicité Monsieur le Maire pour acheter la petite partie de la ruelle (146 m²) qui jouxte leur terrain privé afin de pouvoir faire poser une clôture sur un linéaire droit. Tous les frais inhérents à cette opération (frais d'arpentage, frais de notaire,...) seront à la charge des demandeurs.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de vendre les 146 m² de la ruelle à M. et Mme Christophe EVRARD pour la somme de 150 €.

Le Conseil Municipal souhaite prévenir les autres riverains concernés par le passage de cette ancienne ruelle sur leur terrain privé des conséquences qui encourent en cas de vente des parcelles enclavées à l'arrière. M. le Maire se chargera de les prévenir dans ce sens.

3^{ème} Sujet : Points sur les travaux en cours

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dany VASSEUR 1^{er} Adjoint au Maire délégué à la voirie.

Monsieur Dany VASSEUR relate que l'entreprise DUCROCQ TP a terminé les travaux de la Rue du Bois, et que Monsieur Jonathan REBERGUE a posé la clôture au niveau de la zone talutée.

Monsieur Dany VASSEUR indique que les travaux de la Rue du Brûle ont débutés.

Sur ce linéaire, il a été constaté une erreur de métrage sur les devis signés avec l'entreprise DUCROCQ TP, notamment pour la pose des bordures C1 et de l'enrobé. A ce titre, Monsieur Dany VASSEUR présente un devis supplémentaire pour un montant de 15 505,40 € TTC. L'entreprise DUCROCQ a toutefois reconnu ses erreurs et a effectué une importante remise.

Monsieur Dany VASSEUR projette une photo de la Rue aux Arbres sur laquelle on voit une la trace d'un gros pneu qui a défoncé le fossé sur la route remise en état dernièrement.

Il est rappelé à tout à chacun que les travaux de voirie impactent fortement le budget communal et que par respect, il serait honnête de prévenir le secrétariat de la Mairie en cas de dégradation.

Il en est de même pour les dégradations portées sur le mobilier urbain. Ainsi en quelques mois, 2 potelets situés de part et d'autre du passage piétons de la rue de l'église ont été heurtés par des véhicules. Aucune personne ne s'est manifestée pour reconnaître ces faits. Les conséquences de ces incidents demeurent donc à la charge du budget communal et donc des contribuables.

4^{ème} Sujet : Points sur les projets communaux (bâtiment et terrain multi-sports)

Monsieur le Maire projette un plan 3D de l'étude du terrain multisports afin de bien définir les attentes et solliciter les devis correspondants.

L'Assemblée définit également l'emplacement pour la pose de la clôture afin de délimiter le terrain qui ne sera pas utilisé dans l'immédiat.

Un élu fait la remarque sur le fait de se renseigner si une bouche incendie est nécessaire ou obligatoire pour l'implantation du bâtiment de stockage.

Questions et Informations diverses

- 1) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'an dernier, une dispense d'augmentation de loyer du logement de Madame Biencourt avait été acceptée pour l'année 2024.

Etant donné que la revalorisation du loyer se fait chaque année au 1^{er} Avril, le Service de Gestion Comptable souhaite obtenir une délibération complémentaire pour fixer cette dispense jusqu'au 31 Mars 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la dispense jusqu'à la revalorisation au 31 Mars 2025.

- 2) Monsieur le Maire informe que la consultation sur les ZA ENR s'est terminée le 14 février dernier. Plusieurs administrés sont venus consulter le plan et le registre ouvert à cet effet. Une seule annotation a été portée sur ce document présenté à l'Assemblée. Un bilan de la concertation et un arrêt de la cartographie des ZA ENR seront transmis aux services de la CCPL.

- 3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une convention pour valider l'accès à la plateforme de la commande publique. Cet accès ne nécessite pas de coût pour la commune car il figure déjà dans le forfait de cotisations additionnelles obligatoires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

- 4) Concernant le projet d'installation d'une unité de méthanisation, Monsieur le Maire projette les photos prises en janvier dernier lors de la visite du site GREEN ARTOIS de FREVIN CAPELLE (site similaire à celui projeté par la société BIOMETHAVERT) ; Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de Madame la Sous-Préfète reçue le 21 Janvier 2025 en réponse à la demande d'un référendum communal sur ce projet de méthanisation. Ce courrier confirme l'illégalité de ce référendum car ce type de projet n'est pas de la compétence communale.

Monsieur le Maire rappelle que 3 réunions publiques sont prévues respectivement les 25 février à 18h00, 1^{er} mars à 10h00 et le 4 mars à 18h00. Lorsque ces rencontres seront terminées, Monsieur le Maire propose d'interroger la population communale sous forme d'une consultation papier. Un flyer sera adressé à chaque foyer afin de connaître l'avis de chacun. Les retours (sous forme de coupon-réponse) seront à redéposer en Mairie.

Le Conseil Municipal valide ce mode de consultation à la population :

POUR le projet de méthaniseur/CONTRE le projet de méthaniseur/SANS AVIS)

- 5) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les problèmes de stockage de la boîte mail persistent car la capacité de stockage demeure restreinte (1Go) et de ce fait la boîte mail est très vite saturée.

Monsieur le Maire présente un devis de société A.L.F.I d'un montant 1 920 € TTC pour migrer vers une boîte mail sécurisée d'une plus grande capacité (10 Go) avec un seul hébergement annuel (pour l'adresse mail et le site internet).

4/4

Ce nouveau prestataire va également procéder à une refonte complète du site internet dont les publications pourront être gérées directement par la commission communale d'informations et communication évitant ainsi la facturation de la maintenance annuelle.

Après délibération, le Conseil municipal valide la proposition de la société ALFI et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

- 6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion s'est tenue avec les Maires du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem avec à l'ordre du jour le remplacement de Madame Céline DURCROCQ, ATSEM à l'école de Ledinghem pour cause de congé maternité.

Madame Céline DELPLANQUE de Bléquin remplit les conditions pour ce remplacement et a accepté les conditions du recrutement. Un contrat temporaire sera rédigé par la commune de Ledinghem

Monsieur le Maire informe que chaque commune du RPI doit délibérer pour ce recrutement

Après délibération, le Conseil Municipal valide le recrutement de Madame Céline DELPLANQUE pour palier au remplacement de Madame Céline DUCROCQ et décide que la prise en charge de ce remplacement devra faire l'objet d'un avenant de la convention RPI signée le 27 Août 2021. Le nouvel article (n°14) de cette convention stipulera que les rémunérations et les charges des agents recrutés pour des remplacements d'agents titulaires seront également proratisées selon le nombre d'enfants issus de chaque commune.

- 7) Monsieur le Maire projette une photo de « l'Arbre de la Paix » planté dans le cimetière il y a plus de trente années. L'absence de feuille durant l'été dernier laisse présager qu'il est malade.

S'agissant d'un arbre symbolique, il est décidé de laisser faire la nature encore quelque mois de plus, tout en le surveillant pour qu'il ne cause aucun risque aux personnes et aux tombes. Un point sera fait à l'automne pour décider son maintien ou son abattage (avec obligation de remplacement).

- 8) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à plusieurs reprises il a été sollicité pour l'implantation d'un « Jardin du Souvenir » dans le cimetière. Il demande aux élus de réfléchir à l'emplacement et de prévoir les crédits pour un tel projet. Des devis seront à solliciter.

- 9) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a également été sollicité par une famille pour la pose d'une caverne. Ces personnes ne souhaitent pas opter pour le columbarium pour des raisons personnelles.

Afin d'harmoniser le cimetière, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'implantation de cavernes d'un mètre carré dans la continuité du columbarium afin de que chaque famille puisse se recueillir solennellement.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du terrain des concessions est de 40 €/m².

Monsieur le Maire annonce que la remise en état du calvaire du cimetière est prévue pour cette année.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Le Président,

(Cachet)